



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 229-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.368

Déposée le : 25.11.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Vögeli (Frauenkappelen, PVL) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Tirer des leçons des crédits supplémentaires accordés aux projets de construction

Le canton de Berne se trouve depuis assez longtemps dans une situation financière tendue, ce qui rend nécessaire une priorisation des investissements. Il est frappant de constater que les projets de construction ont souvent besoin de crédits supplémentaires. Vu la fréquence avec laquelle le canton intervient en tant que maître d'ouvrage et l'étendue des compétences techniques qu'il réunit au sein de l'administration, on peut se demander quelle est l'ampleur du phénomène et surtout quelles leçons on en tire aujourd'hui.

Questions :

1. Quel est le nombre de projets de construction de plus de 250 000 francs qui ont pu être achevés dans les limites du budget au cours des dix dernières années et dans combien de cas un crédit supplémentaire a-t-il été nécessaire (en pourcentage et en chiffres absolus) ?
2. Quel est le montant total des crédits supplémentaires accordés (en chiffres absolus et proportionnellement au montant total) ?
3. Quel est le nombre de crédits supplémentaires qui n'ont pas été approuvés par l'organe compétent ?
4. Quel est le nombre de crédits supplémentaires qui ont été revus à la baisse par l'organe compétent ?
5. Quel jugement porte-t-on sur l'évolution des crédits supplémentaires au cours des dix dernières années ?

6. De quel système de contrôle le canton se sert-il pour garantir que les enseignements tirés des projets de construction puissent être mis en pratique de manière efficace pour de nouveaux projets ?

Destinataire

– Grand Conseil